

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-et-un, le trente mars à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH), dûment convoqué, s'est réuni au foyer rural de la commune du Châtelet, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice, Président.

Nombre de membres en exercice : 31

Date de la convocation : 23 mars 2021

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 1

Vote : 20 Secrétaire de séance : MME BOUVAT-MARTIN Catherine

Présents :

- CDC ABC : M. CHAMPAGNE Dominique (Lignières) ; Mme JACQUIN-SALOMON Maryse (Chambon) ; M. MANSEEN Alain (La Celle Conde) ; Mme WOSNIAK Angélique (Villecelin).

- CDC Berry Grand Sud : M. AUPETIT Fabrice (Beddes) ; M. ALADENISE Pascal (Rezay) ; M. BARRET Patrice (Le Châtelet) ; M. BISSON Patrick (Ineuil) ; MME BOUVAT-MARTIN Catherine (Préveranges) ; M. CHAGNON Bruno (Reigny) ; M. DESABRES Claude (Châteaumeillant) ; M. DESIRE Guillaume (Ids St Roch) ; M. DURAND Gérard (St Saturnin) ; M. FRAULAUD Jacques (Culan) ; M. HERAULT Gilles (Ardenais) ; M. LEJOT Pascal (Maisonnais) ; MM LERUDE Florence (Sidiailles) ; M. THOMAS François (St Jeanvrin) ; M. VAN COSTER Rémy (Loye sur Arnon).

Absents :

- CDC Pays d'Issoudun : M. LEBRERO Roger (Chézal Benuît).

- CDC ABC : M. BEDOUILLAT Gérard (Venesmes) ; Mme HUE Isabelle (Montlouis) ;

- CDC Berry Grand Sud : M. BONNEAU Jacky (St Maur) ; Mme BOUCHEROLLES Valérie (St Pierre les Bois) ; M. CLEMENT Fabien (Vesdun) ; M. MASSOT Sylvain (St Christophe le Chaudry) ;

- CDC Coeur de France : M. COLLIN Pascal (Marçais).

Absents excusés : M. BONNET Michel (St Baudel) ; Mme BRAUTIGAM Margot (Touchay) ; M. GORGE Jean-Pierre (Morlac) ; Mme SOUPIZON Manon (St Hilaire en Lignières)

DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Comité syndical décide d'affecter l'excédent de fonctionnement et d'investissement de clôture comme suit :

- 102 465,54 € au compte 002 " Excédent antérieur reporté " de la section de fonctionnement.
- 441.08 € au compte 001 " Excédent antérieur reporté " de la section d'investissement.

L'affectation du résultat 2020 du SIRAH sur l'Arnon est soumise au vote :

- 0 abstention
- 0 contre
- 20 pour

A l'unanimité, l'affectation du résultat proposée est adoptée.

Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
compte tenu de sa publication le
et du dépôt en Sous-Préfecture, le
Le Président,

Pour extrait conforme au registre
Le Président,



Fabrice AUPETIT

Déposé
à la sous-Préfecture

le: 27 AVR. 2021

